

Deux ans, ça commence à faire long, non ? Que se passe-t-il ?

Eh oui, déjà deux ans qu'en moyenne une dizaine de personnes se mobilise pour créer une monnaie locale complémentaire (MLC) citoyenne dans et autour de Montpellier. Et toujours pas de Graine en circulation !? Pour vous confirmer que nous continuons à nous passionner pour ce projet et à avancer voici ce qui se passe par chez nous.

Notre petit groupe se structure, s'organise, et s'élargit...

Pendant 2 ans, le projet était conduit par un « groupe actif » d'une dizaine de personnes au sein duquel nous avons travaillé tous ensemble pour construire le projet de la Graine : rédiger les textes fondamentaux (charte, statuts... **tous consultables en ligne**), sensibiliser, commencer à démarcher...

Depuis quelques mois, nous avons commencé à nous structurer pour mieux nous répartir les différentes activités. Nous avons ainsi défini trois groupes de travail : **communication citoyenne**, **organisation du démarchage des producteurs**, et **mise au point des outils de gestion de la monnaie**. Le groupe actif existe toujours pour coordonner, suivre les priorités et discuter et prendre les décisions importantes.

La plateforme intranet en service depuis quelques semaines nous permet en outre d'échanger des informations, de partager des documents et collaborer au projet en dehors des réunions périodiques. Elle continue à se perfectionner en vue d'accueillir tous les adhérents et de faciliter l'articulation des activités des groupes de travail.

Enfin, nous venons d'organiser nos deux premiers ateliers de la Graine « nouvelle formule » : des **ateliers d'intégration** dédiés à l'accueil et la formation des nouveaux volontaires qui souhaitent participer à la construction du projet, en rejoignant le groupe actif, ou un groupe de travail sur des tâches plus spécifiques. Ces ateliers auront lieu en alternance avec nos désormais classiques **ateliers de sensibilisation**, espaces de dialogues dédiés au partage d'informations et de questions.

Le circuit de fonctionnement de la monnaie : nouveaux outils

Nous continuons à travailler sur la modélisation du circuit de fonctionnement de la monnaie et étudions la mise en œuvre d'un prototype de lecteur de coupons avec différents partenaires potentiels. Si le contexte juridique devait nous orienter vers une plus grande sécurisation, il serait alors nécessaire de disposer d'un outil permettant de contrôler les coupons et suivre la circulation de la monnaie afin d'améliorer le fonctionnement du réseau.

Le budget de l'association – Appel à votre contribution

Voici un tableau synthétique de notre budget pour l'année écoulée. Nos rentrées d'argent se résument essentiellement aux contributions des membres du groupe actif et des participants aux ateliers de la Graine. Nos dépenses, concernent quant à elles essentiellement le loyer du local où se tenaient réunions et ateliers.

Ces dernières semaines, nous avons dû assumer en outre les frais exceptionnels de déplacement d'un de nos membres qui a participé aux réunions du groupe de travail national sur le statut juridique des MLC en France (voir article ci-dessous). Ces frais assumés par le groupe, ne sont pas comptabilisés dans le tableau récapitulatif pour ne pas aggraver le déficit...

Nous avons en effet choisi de ne pas entamer la campagne d'adhésion à l'association ADESL tant que la Graine n'est pas parfaitement prête à sortir, avec la meilleure garantie de réussite.

C'est pourquoi, afin d'assainir nos comptes et poursuivre le projet trop sans grever le budget personnel des membres du groupe actif, nous allons faire appel à votre soutien direct et mettons en place un dispositif de don. Vous pouvez d'ores et déjà vous manifester en écrivant à contact@adesl.net et nous vous informerons personnellement lorsqu'il sera prêt.

Situation de la trésorerie d'ADESL au 31/05/2014 (à compter d'avril 2013)

ENTREES		SORTIES	
Evénement Diagonal	322,00 €	Frais d'ouverture et tenue de compte	140,00 €
Ateliers et réunions à La Minga	932,00 €	Assurance	141,00 €
Ventes livres, journaux, projection " face cachée"	373,00 €	Loyer La Minga	1035,00 €
		Achat livres et journaux	290,50 €
		Papeterie, tampon, repro, frais postaux	69,50 €
		Stand et salon	115,00 €
TOTAUX	1627,00 €		1791,50 €
Déficit	164,00 €		

Quel statut juridique pour les Monnaies locales complémentaires ?

La légalité des Monnaies locales complémentaires était un objet de controverses. Depuis le 15 mai 2014 la situation s'éclaircit. Le gouvernement a introduit un amendement dans la loi sur l'Économie Sociale et Solidaire à leur sujet. Pour la première fois, en France, l'État en reconnaît l'existence et l'utilité. Une entreprise (y compris une fondation ou une association) de l'économie sociale pourra émettre une MLC dans les conditions fixées par un décret d'application (à venir), sous le contrôle de la Banque de France. C'est a priori un grand progrès... mais tout peut encore dépendre des contraintes posées en matière d'agrément ou d'adossement à une banque. Nous tentons encore d'infléchir la loi en notre faveur avant qu'elle ne soit définitivement adoptée.

Il faut comprendre que deux calendriers se sont télescopés. D'une part celui du projet de loi sur l'économie sociale et solidaire, cher à l'ancien gouvernement, qui devait être adopté fin avril et d'autre part celui de la mission interministérielle sur les monnaie complémentaires (constituée antérieurement au dernier remaniement) dont les conclusions devaient être rendues fin juin. Complicé ! La solution, adoptée par le gouvernement a été de glisser un amendement (discuté avec l'administration du Trésor, sans laquelle rien ne se fait en France) dans le projet de loi dont l'application sera précisée, postérieurement, par un décret.

Quoiqu'il en soit, cette évolution est une bonne nouvelle pour la Graine qui attendait avec intérêt la conclusion de la mission interministérielle sur les MLC. Cette mission n'est pas encore conclue, ce qui nous permettra peut être, avec le réseau national de peser sur les termes qui ne nous satisfont pas vraiment. Le rapport définitif de la mission ne sera pas déposé (théoriquement) avant fin septembre.

Détails et texte de l'amendement accessibles en ligne : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/amendements/1891/AN/464.asp> ; <http://www.la-croix.com/Solidarite/Dans-l-economie/Le-coup-de-pouce-des-deputes-aux-monnaies-locales-2014-05-15-1150923>

Les rencontres du réseau des MLC

Du 30 mai au 1er juin nous nous sommes retrouvés à Libourne, accueillis par la MIEL.

Deux gros dossiers nous ont bien occupés :

- le statut juridique des MLC
- l'organisation du réseau, car avec plus de 60 groupes concernés une cohérence devient indispensable, ne serait-ce que pour les relations avec les pouvoirs publics.

Nous vous raconterons les détails dans la prochaine gazette... ou plus tôt, si vous venez à notre

Rencontre exceptionnelle de la Graine
mercredi 18 juin 2014 (19h-21h30) au Salon du Belvédère (Corum)

Une nouvelle occasion de nous rencontrer, discuter, questionner, échanger, proposer..